



COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL de la SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 septembre 2010

PRESENTS : MM JACCAZ Yann, JACCAZ Jean-Paul, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, DESRUES Jean-Claude, PELLISSIER Dominique, PERNOD Stéphanie, BASSET Georges, PERINET-MARQUET Guy, CHAMBET Anthony, DESCHAMPS Patrick.

ABSENTS excusés : LABROUSSE Jean, MOLLARD Julie.

ABSENT : BARDET Olivier

Procurations : MOLLARD Julie à CHAMBET Anthony.
LABROUSSE Jean à JACCAZ Jean-Paul.

NOMINATION du SECRETAIRE de SEANCE :

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, et ce conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Georges BASSET a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

APPROBATION du PROCES VERBAL de la SEANCE du 27 juillet 2010

Chaque membre de l'Assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27 juillet 2010, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès verbal du Conseil Municipal du 27 juillet 2010 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

PROPOSITION d'INSCRIPTION d'une QUESTION SUPPLEMENTAIRE NON PREVUE à l'ORDRE du JOUR et EXAMEN :

Monsieur le Maire demande au Conseil d'accepter de débattre d'une question supplémentaire concernant la revalorisation des indemnités de pistes pour l'année 2010. La proposition est acceptée à l'unanimité.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A l'ORDRE du JOUR de la SEANCE du 20 septembre 2010

QUESTIONS SOUMISES A DECISIONS DU CONSEIL SUR PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

1/ Modification temps de travail :

Cette année la commune a mis en place un service d'accueil périscolaire payant entre 11h30 et 12h. Afin d'assurer le service dans les meilleures conditions, il est nécessaire de renforcer l'équipe. C'est pourquoi le temps de travail d'un agent communal a été augmenté de deux heures par semaine sur l'ensemble de l'année.

Proposition adoptée à l'unanimité des présents et des représentés.

2/ Décisions modificatives – budget principal 2010 :

A la demande de la trésorerie de Sallanches nous devons modifier l'équilibre de certains comptes sans que cela modifie l'équilibre général du budget. Ces écritures concernent l'amortissement de la subvention d'équilibre versée à Labellemontagne pour la construction du télésiège du Crêt du Midi sur 15 ans à compter de 2011. La seconde écriture concerne la déduction des droits à TVA suite à la mise en délégation du domaine skiable.

Proposition approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

3/ Demande de subvention – travaux de sécurisation de la falaise de Belvedere

Depuis plusieurs hivers, des chutes de glaçons surviennent au pied de la falaise et endommagent les biens (véhicules, bâtiment). Dans la mesure où aucune prescription particulière n'a été inscrite dans la majorité des permis de construire délivrés sur la zone, la responsabilité du Maire est engagée en cas de dommage. Le conseil décide de financer les travaux de sécurisation sans demander de participation financière aux riverains. En revanche la commune passera des conventions de passage pour la réalisation des travaux et autorise le Maire à signer les dites conventions. Le Conseil Municipal donne également son aval pour lancer des demandes de subventions auprès des services compétents, notamment de l'Etat.

Proposition approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

4/ Avenant marchés de travaux neige de culture (tranches conditionnelles) :

L'organisation des tranches conditionnelles a été modifiée en raison de la non réalisation de la retenue collinaire. Cette année les travaux seront faits sur la totalité de la piste des Bernards (tranche conditionnelle 2 soit +97 338.28€ TTC) et la continuation de la piste des Chards jusqu'aux Tendues (tranche conditionnelle 3, soit – 93 636.14€ TTC). Ces changements impactent les lots 1 Canalisations et 2 Process neige.

Proposition approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

5/ Amendes de police 2009 – route du Marais aménagement de trottoirs :

Les services de l'Etat ont attribué une subvention de 9 000€ au titre du produit des amendes de police 2009 pour la réalisation de trottoirs sur la route du Marais. Il est nécessaire de confirmer la réalisation des travaux cette année. Les travaux débuteront semaine prochaine.

Proposition approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

6/ Cession foncière – travaux de voirie- route des Evettes :

La route des Evettes s'est fortement détériorée à l'entrée du bois et la sécurité s'en trouve menacée du fait de l'affaissement de la voirie. Afin de sécuriser le secteur en urgence il est prévu le talutage en amont pour déplacer la zone de roulement et de refaire le tapis au printemps. Les travaux débuteront la semaine prochaine. Pour permettre cet aménagement nous avons obtenu l'accord du propriétaire du terrain, M. Jean-Marc MOLLIER, pour la cession gratuite de l'emprise nécessaire environ 280m². Il a été vivement remercié par

l'ensemble du Conseil pour ce geste qui permet de solutionner au moins temporairement le problème. Monsieur le Maire précise qu'une étude géotechnique a été réalisée et qu'il faudra sans doute, par la suite, travailler à un projet plus conséquent pour consolider le talus. L'acte sera passé devant notaire après bornage par un géomètre.

Proposition approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

7/ Cession foncière à titre gratuit au profit de la commune – route de la Tonnaz - SCI RHODO :

Dans le cadre des régularisations des routes, la SCI Rhodo cède gratuitement à la commune la parcelle numéro A 2026 située sur la route de la Tonnaz. L'acte sera régularisé par voie administrative.

Proposition approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

8/ Cession foncière à titre gratuit au profit de la commune – route des Thouvassières – consorts GROSSET-CURTET :

Dans le cadre de la régularisation foncière de la Route des Thouvassières, une cession gratuite doit être réalisée au profit de la Commune. Ainsi, des négociations ont été engagées avec les propriétaires fonciers concernés, et il convient de finaliser les cessions par acte administratif. Celles-ci concernent les propriétés suivantes : section B n° 1273 (00ha 08a 65ca), section B n° 1276 (00ha 07a 35ca), section B n° 1308 (00ha 01a 86ca), lieudit « Les Thouvassières ».

Proposition approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

9/ Convention de passage de canalisation de la Rosière aux Essertets :

Le réseau communal d'eaux usées et celui d'eaux pluviales traversent différentes propriétés privées, sans avoir fait l'objet d'acte officiel. Afin d'encadrer clairement les relations entre la Commune et les propriétaires, il convient de conclure avec chacun des propriétaires concernés une convention de passage de réseaux publics. Un géomètre sera mandaté afin d'établir un relevé précis de l'étendue du droit de passage des réseaux publics. Les conventions seront rédigées par le Service Urbanisme de la Commune de PRAZ-SUR-ARLY et seront publiées à la Conservation des Hypothèques de BONNEVILLE.

Proposition approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

10/ Convention de travaux et de servitude plate forme ski bus – SCI Les essertets :

Il convient de réaliser des travaux d'aménagement de la plateforme destinée au retournement des ski-bus, située au lieudit « Les Essertets ». Celle-ci est en effet difficilement praticable l'hiver, en raison d'une structure du terrain inadaptée aux bus, et en raison d'un manque de délimitation claire entre la partie affectée aux bus et celle affectée aux stationnements des clients de la résidence touristique ULVF.

Il convient donc de conclure avec cette société une convention autorisant la Commune à réaliser les travaux d'amélioration nécessaires. Cette convention encadrera également l'entretien et l'utilisation de la plateforme par la Commune. Le coût des travaux et de l'entretien sera pris en charge par la Commune.

Proposition approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

11/ Création de trottoirs sur la RD 1212 – cession de terrain :

Dans le cadre de la sécurisation de la circulation piétonne en agglomération, il convient de prolonger la construction du trottoir longeant la RD 1212 en direction de Megève, et

s'arrêtant actuellement aux deux extrémités des parcelles occupées par le supermarché « *Intermarché* ». Une partie du trottoir doit être réalisée sur une parcelle privée appartenant à la Société civile de location de terrains et d'autres biens immobiliers « PRALY ». L'emprise nécessaire à la création du trottoir sera cédée gratuitement à la Commune. La cession gratuite sera finalisée par acte notarié, et elle ne concerne que l'emprise nécessaire aux travaux de réalisation du trottoir, soit une emprise de terrain d'environ 73 m² à prendre dans la parcelle sise lieudit « Nantorran », section A n° 1677.

Proposition approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

12/ Création de trottoirs sur la RD 1212 – offre de concours :

Les travaux pour l'aménagement d'un accès piéton sécurisé au supermarché sur la RD 1212 seront réalisés cette année, approuvé et validé par le Conseil Général en sa qualité d'autorité gestionnaire de la voirie. La commune a accepté d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux à condition que le budget communal ne soit pas mis à contribution pour la partie relevant de la notion d'équipement propre. Il convient par conséquent, et avant le lancement des travaux, de signer une convention avec le représentant de la société propriétaire du supermarché. Ainsi, c'est la SCI Praly, s'est proposée de financer l'intégralité du trottoir pour une somme d'environ 20 000 euros.

Proposition approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

13/ Convention de travaux – nouvelle voie entre le pont de l'Ile et la route des Grabilles :

Il a été prévu de réaliser des travaux de création d'une route entre le Pont de la Rosière et le Pont de l'Ile.

Ces travaux concernent, entre autre, des parcelles appartenant à Monsieur Christophe GROSSET-JANIN. La régularisation foncière par acte authentique ne pouvant se faire avant le commencement des travaux, prévu aux alentours du 20 septembre 2010, il a été convenu entre Monsieur le Maire et Monsieur Christophe GROSSET-JANIN la conclusion d'une convention autorisant la Commune à réaliser les travaux envisagés et encadrant également l'entretien et l'utilisation de la voirie et des réseaux par la Commune, et ce jusqu'à la régularisation authentique de la situation foncière.

Proposition approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

14/ Admission en non valeur des produits irrécouvrables – budget eau :

Après les différentes démarches il se trouve que l'état de non valeur d'un montant de 767,51 € TTC (les rôles d'eau) n'est pas recouvrable. Monsieur le Maire sollicite pouvoir de passer et signer l'état de non-valeur des titres 2009 et 2010.

Proposition approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

15/ Revalorisation des indemnités pour passage de loisirs de neige non motorisés, remontées mécaniques et neige de culture :

Chaque année les indemnités relatives à l'exploitation et l'entretien du domaine skiable et notamment pour les pistes de ski, remontées mécaniques et neige de culture sont réévaluées par le Conseil Municipal.

Celui-ci propose donc d'augmenter la valeur des indemnités sur la base de l'augmentation du forfait de ski du domaine skiable de Val d'Arly pour la saison 2009/2010, soit 3.2%. Les indemnités seront donc recalculées sur cette base. Si les conventions ne sont pas retournées, il ne sera pas procéder au versement.

Proposition approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DE CONSEIL SUR PROPOSITION DES ADJOINTS AU MAIRE

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DE CONSEIL SUR PROPOSITION des RAPPORTEURS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour

QUESTIONS SOUMISES À DECISION DE CONSEIL SUR PROPOSITION des CONSEILLERS MUNICIPAUX

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour

COMMUNICATIONS et QUESTIONS DIVERSES

1/ Le service de portage de repas à domicile pour les personnes âgées se met en place. La consultation pour le fournisseur est en cours. On peut espérer un début du service début novembre.

2/ Sortie des aînés : s'est bien déroulé entre une visite des Gets et une visite des jardins. d'Yvoire. Le conseil municipal remercie Mme JOGUET pour l'organisation de cette journée.

3/ Chiens de traîneau : demande pour la mise en place d'animation. En attente de plus amples renseignements.

4/ Stationnement sauvage : contact sera pris avec la gendarmerie pour l'évacuation de certains véhicules situés sur le domaine public.

5/ Prochain conseil municipal le lundi 11 octobre à 20h

6/ L'enquête publique pour les servitudes de pistes se tiendra du 28 septembre au 29 octobre.

7/ Magazine municipal : sa parution a pris du retard car il est plus conséquent que l'an dernier, passant de 48 à 84 pages ! Parution prévu mi octobre.

8/ Rond-points : le Conseil Général a effectué des analyses des enrobés pour le carrefour d'Intermarché. Il s'avère que celles-ci ont révélé un problème de composition du liant des granulats. La garantie constructeur est donc engagée et les enrobés seront totalement repris cet automne. A noter que le Conseil Général, au titre de l'entretien courant, va refaire l'enrobé du rond-point des Rafforts dans les semaines à venir.

9/ Marchés passés dans le cadre de la délégation donnée au Maire depuis le dernier conseil municipal :

Acquisition véhicule léger 7 places : Garage GREFFOZ pour 29 614,00 € TTC

Fourniture de 3 chalets pour ordures ménagères : La Savoyarde pour 24 757,20 €

Réfection des couvertures du chalet d'alpage et du refuge du Plan de L'Aar : La Savoyarde pour 59 584,72 €

Travaux de réhabilitation de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement individuel - refuge et chalet d'alpage du Plan de l'Are : ent MABBOUX pour 32 905,73 €

Aménagement d'une voie nouvelle entre la route des Grabilles et le pont de l'île : ent BENEDETTI pour 1 001 906,93€ TTC pour le lot 1 et ent COLAS pour 554 838,09€ TTC pour le lot 2

Aménagement de la route du Marais : ent MONT BLANC MATERIAUX pour 261 412,23€ TTC pour le lot 1 et ent COLAS pour 94 662,80€ TTC pour le lot 2

Coordonnateur SPS pour la route de la Rosière et la route du Marais : J PAGET pour 3 468,49€ TTC

Etude géotechnique du rond point de la Rosière : ent GEOARVE pour 2 475,72 € TTC

Monsieur le Maire, constatant l'ordre du jour épuisé, la séance publique est levée à 21 heures30.

PROCES VERBAL de SEANCE DRESSE LE 21 septembre 2010 par le SECRETAIRE ELU par ses PAIRS PRESENTS en l'ASSEMBLEE COMMUNALE du 20 septembre 2010

SIGNE : Georges BASSET, Secrétaire de séance

Vu pour être affiché le _____ conformément aux prescriptions de l'article L 2121.25
du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Maire, Yann JACCAZ